

Conditions générales de vente – Ateliers « Exploraclubs » (saison 2026-2027)

Validité : à compter du 1er septembre 2026

Article 1 – Objet

Les « Exploraclubs » sont des ateliers extrascolaires ludiques et créatifs proposés par l'Exploradôme, géré par l'Association Savoir Apprendre (association à but non lucratif loi 1901, reconnue d'intérêt général). Encadrés par des médiateurs et médiatrices spécialisés, ces ateliers visent à développer les compétences des enfants à travers des activités telles que le développement de jeux vidéo, l'animation d'images, la modélisation 3D et la création de sites web...

Pour chaque tranche d'âge, quatre thématiques sont proposées sur l'ensemble de l'année scolaire. Chacune d'elles donne lieu à des ateliers hebdomadaires suivant une progression pédagogique adaptée. Les contenus des ateliers sont ajustés en fonction de l'âge des enfants concernés.

Article 2 – Organisation des groupes

Deux groupes de 12 enfants maximum sont constitués en début d'année en fonction des âges et des niveaux des participants.

L'ouverture d'un groupe supplémentaire pourra être envisagée si le nombre d'inscriptions le permet et si les conditions d'encadrement sont réunies.

En cas de demandes excédant la capacité d'accueil, les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre d'arrivée, avec la possibilité d'une liste d'attente.

Les familles seront informées de la confirmation d'inscription ou, le cas échéant, de leur position sur liste d'attente.

Article 3 – Tarification

Le tarif des ateliers est établi en fonction du quotient familial (QF) des participants, selon le barème fixé annuellement par l'Exploradôme. Ce dispositif permet d'adapter le prix des activités en fonction des ressources de chaque famille.

Article 4 – Inscription et modalités de paiement

À partir du 7 octobre et jusqu'au 21 octobre 2026, il est possible de remplir le formulaire de préinscription disponible sur le site internet exploradome.fr.

Ce formulaire peut être rempli en ligne ou sur place avec attestation de la CAF indiquant le QF., au musée Exploradôme situé au 18 avenue Henri Barbusse, 94 400 Vitry-sur-Seine

L'attestation de la CAF indiquant le QF doit être envoyée à l'adresse exploraclub@exploradome.com.

L'inscription aux ateliers est confirmée dès la réception du courriel de confirmation de la part de l'Exploradôme, et devient définitive dès le paiement.

Le paiement devra être effectué le jour du premier atelier, **exclusivement** sur place.

Seuls les moyens de paiement suivants sont acceptés : chèques et cartes bancaires.

Il est possible de payer en deux versements exclusivement par chèque, qui porteront la même date mais seront encaissés en deux tranches : le premier au mois de novembre (début des ateliers) et le deuxième au mois de décembre. Aucun remboursement ne sera effectué sans justificatif valable (certificat médical ou cas de force majeure).

Article 5 – Droit de rétraction

Les inscriptions sont conclues à distance. Conformément à l'article L221-28 12° du Code de la consommation, il n'existe pas de droit de rétractation pour les activités de loisirs fournies à une date ou selon une période déterminée.

Les ateliers « Exploraclubs » se déroulent selon un calendrier déterminé (disponible avant inscription sur le site exploradome.fr). En conséquence, toute inscription est ferme sous réserve des dispositions d'annulation et de remboursement prévues ci-après.

Article 6 – Clauses d'annulation ou de report

6.1. Du fait de l'Exploradôme

En cas d'impossibilité d'assurer une séance (absence d'animateur, indisponibilité des locaux, cas de force majeure), l'Exploradôme proposera en priorité un report. Si le report n'est pas possible dans un délai raisonnable (≤ 60 jours) ou refusé par la famille pour motif légitime, il sera procédé à un remboursement au prorata des séances non fournies.

6.2 Du fait des parents

- Avant le début du programme : annulation ≥ 7 jours : remboursement intégral ; < 7 jours : retenue forfaitaire limitée aux frais administratifs justifiés.
- Après le début du programme : remboursement au prorata temporis des séances restantes sur justificatif (certificat médical, force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil). Une retenue maximale d'une séance peut être appliquée pour frais de gestion.
- Absences ponctuelles de l'enfant sans justificatif : non remboursées.

Toute pénalité supérieure devra être motivée et proportionnée

Article 7 – Responsabilité et assurances

L'Exploradôme met en œuvre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des enfants pendant les horaires des séances. L'Exploradôme reste responsable en cas de manquement prouvé à ses obligations d'organisation et de sécurité.

La responsabilité de l'Exploradôme ne saurait être engagée en cas de non-respect des consignes par l'enfant, de fait d'un tiers ou de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

L'Exploradôme est couvert par une assurance responsabilité civile. Il est recommandé que chaque participant bénéficie d'une assurance individuelle accident, sans que cela ne limite les droits légaux des consommateurs.

Article 7 – Données personnelles

Responsable de traitement : Association Savoir Apprendre – Exploradôme.

Finalités : gestion des inscriptions et des ateliers ; facturation ; communication liée aux activités ; tarification selon QF ; statistiques internes.

Base légale : exécution du contrat (inscriptions, ateliers) ; intérêt légitime (amélioration du service) ; consentement (photos/vidéos, newsletters).

Données traitées : identité et coordonnées de l'enfant et du responsable légal ; QF (extrait de l'attestation CAF strictement nécessaire) ; informations de santé le cas échéant fournies par les parents pour aménagements (avec consentement explicite, non conservées au-delà de la prise en charge).

Durées de conservation : données contractuelles pendant la relation + 5 ans ; justificatifs QF pour l'année scolaire puis suppression en fin de saison ; prospection 3 ans à compter du dernier contact.

Destinataires : personnel habilité, prestataires techniques (hébergeur, outils de paiement), assureur ; pas de cession à des tiers hors UE.

Droits : accès, rectification, effacement, limitation, opposition, portabilité ; retrait du consentement ; réclamation CNIL.

Contact : exploraclub@exploradome.com

Article 8 – Droit applicable et tribunal compétent

Le droit français est applicable. Le consommateur peut saisir l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du Code de procédure civile, ou la juridiction du lieu où il demeurerait lors de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable.

Article 9 – Modification des conditions

Les CGV applicables sont celles acceptées à l'inscription. Les modifications non substantielles ou rendues obligatoires par la loi pourront s'appliquer en cours de saison après information 15 jours avant. Toute modification substantielle fera l'objet d'une acceptation expresse des familles ; à défaut, elles peuvent résilier sans frais.

Article 10 – Médiation de la consommation

En cas de litige, après démarche écrite auprès de l'Exploradôme restée sans réponse satisfaisante dans un délai de 30 jours, le consommateur peut saisir gratuitement le médiateur de la consommation référent.

Le consommateur peut également utiliser la plateforme européenne de Règlement en Ligne des Litiges (RLL).

Article 11 – information précontractuelle

Le barème tarifaire QF, le nombre de séances, la durée et le calendrier de chaque thématique sont disponibles avant inscription sur exploradome.fr.